
NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

SEPTEMBRE 2014





Dès septembre prochain, la Ville appliquera les nouveaux rythmes scolaires dans nos écoles. Ceci implique la réorganisation du temps d'enseignement scolaire et la création des temps d'activités périscolaires (TAP).

La nouvelle articulation des temps scolaires et périscolaires et les nouvelles activités mises en place poursuivent trois objectifs :

- favoriser l'apprentissage scolaire en tenant mieux compte des rythmes de l'enfant ;
- offrir à tous l'accès à des activités complémentaires de l'enseignement scolaire ;
- proposer un projet éducatif de qualité dans l'intérêt des enfants.

Plusieurs phases de concertation ont été menées auprès des parties prenantes afin de recueillir les attentes de chacun. Un comité de suivi de la réforme a également été mis en place, regroupant des représentants des parents d'élèves, des membres de la communauté éducative, des services municipaux et du Conseil municipal. Ce comité a élaboré avec la Ville le projet éducatif territorial (PEDT), qui prévoit les modalités d'application de la réforme.

LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP)

Ces nouveaux temps d'activités se situent hors du temps scolaire et sont, à ce titre, facultatifs. Afin de permettre un égal accès à tous à ces activités, la Ville a choisi de les proposer gratuitement. Toutefois, une inscription annuelle est nécessaire pour y participer.

LES TRANSPORTS ASSURÉS PAR LA VILLE

Les TAP d'une heure et demie offrent des plages horaires suffisamment longues pour organiser des activités en dehors de l'école dans des structures adaptées, tout en répondant aux objectifs pédagogiques que s'est fixés la Ville.

L'ensemble des infrastructures municipales (école de musique, gymnases...) étant mobilisé au service des activités, la commune assurera le déplacement des enfants entre les différents équipements.

● LE CONTENU PÉDAGOGIQUE



EN MATERNELLE

DEUX TEMPS DIFFÉRENTS SE SUCCÈDERONT LORS DE CHAQUE SÉANCE DES TAP.

- **Le premier temps** visera à respecter le rythme de l'enfant : fin de sieste pour certains, lecture de contes pour d'autres...
- **Le second temps**, ou temps d'activités d'une durée de 45 minutes, se fera en petits groupes. Seront proposés, à titre d'exemple, des ateliers de motricité, de marionnettes, d'arts plastiques...

L'encadrement des activités sera assuré par des ATSEM, des animateurs de la Ville et des intervenants spécifiques, à raison de 10 enfants maximum par groupe. Ce taux d'encadrement est plus strict que celui prévu par la réglementation sur les TAP pour garantir un niveau de sécurité optimal.

EN ÉLÉMENTAIRE

CHACQUE ENFANT SE VERRA PROPOSER UN PARCOURS D'ACTIVITÉS AU CONTENU PÉDAGOGIQUE DIVERSIFIÉ, RÉPARTI SUR L'ANNÉE.

La programmation des nouveaux TAP se fera sous forme de cycles de 6 à 9 séances, répartis entre chaque période de vacances.

Les TAP se répartissant sur deux jours de la semaine, les activités proposées seront différentes pour chacun de ces jours. Deux activités par jour seront ainsi proposées aux enfants en début de cycle.

UN PROGRAMME DIVERSIFIÉ ET QUALITATIF

ACTIVITÉS SPORTIVES :

- Karaté
- Athlétisme
- Course d'orientation
- Jeux collectifs de ballon
- Badminton
- Capoeira
- Gymnastique
- Boxe éducative



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES :

- Ateliers multimédia
- Atelier initiation à l'informatique
- Ateliers scientifiques
- Atelier photo



ACTIVITÉS D'ÉVEIL À L'ENVIRONNEMENT :

- Jardinage
- Parcours découverte nature
- Atelier sur l'eau
- Biodiversité de la forêt
- Observation de la faune et de la flore
- Atelier sur les déchets





L'encadrement des activités sera assuré par des animateurs de la Ville et des intervenants spécifiques, à raison de 14 enfants maximum par groupe. Ce taux d'encadrement est plus strict que celui prévu par la réglementation sur les TAP pour garantir un niveau de sécurité optimal.

ACTIVITÉS LUDIQUES :

- Ateliers jeux (réflexion et stratégie)
- Atelier cuisine
- Ateliers activités manuelles



ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES :

- Ateliers théâtre
- Origami
- Éveil musical
- Danse
- Djembé
- Arts plastiques
- Atelier littéraire
- Chorale



ACTIVITÉS AUTOUR DE LA CITOYENNETÉ :





- Prévention routière
- Gestes d'urgence



● ORGANISATION DE LA SEMAINE ET RÉPARTITION DES TAP SELON LES ÉCOLES

Groupe 1						
écoles : Clos-des-Vignes maternelle et élémentaire et Tilleuls						
Les Tilleuls	Autres écoles	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h à 8h45	7h à 8h30	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
8h45 à 11h45	8h30 à 11h30	Teal	Teal	Teal	Teal	Teal
11h45 à 13h45	11h30 à 13h30	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
13h45 à 15h15	13h30 à 15h	Teal	Teal	Pink	Teal	Teal
15h15 à 16h45	15h à 16h30	Red TAP	Teal		Red TAP	Teal
16h45 à 19h	16h30 à 19h	Yellow	Yellow	Pink	Yellow	Yellow

LÉGENDE

-  **Périscolaire** : accueils du matin et du soir, étude et passerelle, restauration
-  **TAP** : temps d'activités périscolaires
-  **Temps d'enseignement**
-  **Accueils de loisirs**

À noter : le mercredi, l'école se terminera à 11 h 30. Les enfants pourront bénéficier d'un service de restauration ainsi que d'une liaison avec l'accueil de loisirs de l'après-midi, si les parents le souhaitent.

Groupe 2					
écoles : Tom-Pouce, Fratellini, Marsinval maternelle et élémentaire					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h à 8h30					
8h30 à 11h30					
11h30 à 13h30					
13h30 à 15h					
15h à 16h30		TAP			TAP
16h30 à 19h					

● LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Le projet éducatif territorial est prévu pour une durée de trois ans. Sa mise en oeuvre fera cependant l'objet d'un suivi dès la première année, en concertation avec les différentes parties prenantes et des améliorations pourront lui être apportées, le cas échéant, au cours de l'année.



Mairie de Vernouillet

9, rue Paul Doumer 78540 Vernouillet
Tél. : 01 39 71 56 00
guichet.unique@mairie-vernouillet.fr

Horaires d'accueil du public

- Lundi, mardi, mercredi et jeudi :
8 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 17 h 30
- Vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 17 h
- Samedi : 9 h à 12 h

www.mairie-vernouillet.fr

